

LISTE DES DELIBERATIONS

Examinées par le CONSEIL MUNICIPAL lors de sa réunion extraordinaire du
Du mercredi 12 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi douze novembre à dix-neuf heures, sous la présidence de Mme Nathalie CHAILLOUX, Maire.

Etaient présents : Mesdames Nathalie CHAILLOUX, Amélie POUPHILE, Ségolène TRAVERS, Catherine GUEDET, Sabrina LECAMUS et Cécile GAUTIER ainsi que Messieurs, Jean-Claude LECOMTE, Laurent PETIT, François DUPONT, Eric FOULON, Alain GASCHE, Yves LASZCZUK, et Arnaud HUMBLOT

Absent excusé : Monsieur, Grégory TOUCHARD

Absents : Monsieur Vincent FAUCHER ainsi que Mesdames Agathe MARAIS, Magali GERMOND et Céline BOULAY

Pouvoir : Néant

Monsieur Yves LASZCZUK a été désigné comme secrétaire de séance

2025-08-101 -MARCHE TRAVAUX SALLE POLYVALENTE LOT 7

Plafond suspendu – Isolation

LESSINGER	113 552.00 €
QUALIPROFIL	Offre inappropriée
LANGLOIS SOBRETI	66 389.55 €
ELCIA	Offre inappropriée
PAPIN PLATRERIE	77 949.54 €

Après s'être fait présenter le rapport d'analyses des offres reçues, établi par le Maître d'œuvre, le Conseil Municipal décide en fonction des critères de sélection définis avec le maître d'œuvre, d'attribuer le lot 7 du marché de rénovation de la salle polyvalente à l'entreprise LANGLOIS SOBRETI pour 66 389.55 € HT
Le Conseil Municipal donne toute délégation à Madame Le Maire pour mener à bien cette affaire et signer tous les documents s'y rapportant.

2025-08-102 -MARCHE TRAVAUX SALLE POLYVALENTE LOT 12

Menuiserie Intérieure – Parquet - Mobilier

SOCIETE NOUVELLE SARTOR	37 765.32 €
LEROI MENUISERIE	38 477.14 €
ART DU BOIS 72	42 916.49 €

Après s'être fait présenter le rapport d'analyses des offres reçues, établi par le Maître d'œuvre, le Conseil Municipal décide en fonction des critères de sélection définis avec le maître d'œuvre, d'attribuer le lot 12 du marché de rénovation de la salle polyvalente à l'entreprise SOCIETE NOUVELLE SARTOR pour 37 765.32 € HT

Le Conseil Municipal donne toute délégation à Madame Le Maire pour mener à bien cette affaire et signer tous les documents s'y rapportant.

LISTE DES DELIBERATIONS

Examinées par le CONSEIL MUNICIPAL lors de sa réunion extraordinaire du
Du mercredi 12 novembre 2025

2025-08-103 -REFECTION ENROBE AUTOUR DE LA SALLE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le revêtement du sol extérieur autour de la salle est déjà en mauvais et qu'après le passage de nombreux engins et le nécessité de creuser des tranchées pour les travaux, l'enrobé devra être complètement refait.

Initialement, 3 devis ont été reçus :

Sté HRC	37 081.00 € HT
Sté Pigeon	35 546.00 € HT
Sté COLAS	39 984.80 € HT

Après réflexion, il a été jugé opportun d'ajouter dans les travaux, les 400 m² se trouvant face à l'entrée de la salle, il a donc été demandé à ces 3 entreprises de modifier leur devis, seulement 2 ont répondu :

Sté HRC	44 463.50 € HT
Sté Pigeon	44 998.50 € HT

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents de confier les travaux d'enrobé tout autour de la salle à la société la mieux-disante à savoir : HRC pour un montant HT de 44 463.50 € et donne toute délégation à Madame Le Maire pour mener à bien cette affaire et signer tous les documents s'y rapportant.

2025-08-104 – EQUIPEMENT COMPLET CUISINE SALLE POLYVALENTE

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de rééquiper à neuf la cuisine de la salle polyvalente après les travaux.

Deux entreprises ont fourni des devis :

Sté Froid Express	37 941.44 € HT
Sté Benard	41 102 17 € HT (31 992.56 + 9 109.61)

Après étude des devis, il s'avère que la société Benard propose plus d'éléments à savoir, une table, une chambre froide sur mesure, un lave-mains ... et devient donc l'offre la plus adaptée à nos besoins.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de confier l'équipement de la cuisine de la salle polyvalente à la société la mieux-disante à savoir la société Benard pour un montant total HT de 41 102.17 € avec réserves sur le linéaire de la hotte et des étagères. Le Conseil Municipal donne toute délégation à Madame Le Maire pour mener à bien cette affaire et signer tous les documents s'y rapportant.

LISTE DES DELIBERATIONS

Examinées par le CONSEIL MUNICIPAL lors de sa réunion extraordinaire du
Du mercredi 12 novembre 2025

2025-08-105 -MO RENOVATION ENERGETIQUE SALLE POLYVALENTE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de la rénovation énergétique sur le bâtiment tertiaire de la collectivité :

Bâtiment concerné	Adresse	Montant dépense prévisionnelle	Montant aide ACTEE prévisionnelle
Salle Polyvalente	24 Rue de Saint-Michel <small>Ex 34 Rue des Forges avant adressage</small>	128 168 €	96 126 €
TOTAL		128 168 €	96 126 €

Madame Le Maire informe Le Conseil Municipal de la possibilité de solliciter une aide du programme ACTEE 5 de la FNCCR, en candidatant auprès du Département de la Sarthe qui porte un dossier de candidature.

La subvention serait de 75% du coût de la Maîtrise d'Œuvre de cette opération, estimée sur la base du marché à 128 168 €

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal :

- Confirme que le projet de rénovation pour la salle polyvalente de la commune est conforme à l'objet de la demande de la commune,
- Sollicite le Département pour l'aide à la réalisation des études de MOE,
- S'engage à voter les crédits nécessaires,
- Autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet et la convention avec le Département précisant les modalités de versement de l'aide de la FNCCR si le dossier de candidature du Département de la Sarthe est retenu

2025-08-106 – CHOIX CONCESSIONNAIRE DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE THORIGNE SUR DUE.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil municipal N° 2025-03-043 en date du 14/04/2025 approuvant le principe du recours à une délégation de service public d'assainissement ;

Vu le rapport de Madame la Maire sur la procédure de délégation de service public d'assainissement, annexé à la présente délibération, comprenant notamment l'analyse des offres et la proposition de choix du délégataire ;

Vu le projet de contrat de délégation de service public et ses annexes, mis à la disposition des membres du Conseil syndical dans les délais réglementaires ;

Considérant :

- Qu'à l'issue de la procédure de consultation et de négociation, conduite conformément aux dispositions légales et réglementaires précitées, l'offre de la société **PIGEON EAU ET SOLUTIONS** s'est révélée la plus avantageuse ;
- Que cette offre répond pleinement aux exigences du cahier des charges et apporte des garanties techniques, financières et organisationnelles solides pour assurer la qualité, la continuité et la sécurité du service public de l'assainissement ;

LISTE DES DELIBERATIONS

Examinées par le CONSEIL MUNICIPAL lors de sa réunion extraordinaire du
Du mercredi 12 novembre 2025

- Qu'elle se distingue par un haut niveau de performance de gestion, une politique de maintenance et de renouvellement adaptée, et un modèle économique équilibré et compétitif, assurant à la fois la soutenabilité du contrat et la préservation des intérêts de la collectivité et des usagers ;
- Que les motifs de ce choix sont explicités de manière détaillée dans le rapport de Madame la Maire annexé à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

1. **D'approuver** le choix de la société **PIGEON EAU ET SOLUTIONS** en qualité de concessionnaire du service public d'assainissement de la commune de Thorigné-sur-Dué du 01/01/2026 au 31/12/2035
2. **D'approuver** le projet de contrat de délégation de service public ainsi que ses annexes ;
3. **D'autoriser** Madame le Maire à signer le contrat de délégation de service public, ainsi que tous actes afférents à sa mise en œuvre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05

Le Maire
Nathalie CHAILLOUX



Validé par Mme Nathalie CHAILLOUX, Maire le 13/11/2025 et par Monsieur Yves LASZCZUK, secrétaire de séance le 13/11/2025

Affiché le 14/11/2025